

Annexe 4. Matières de la formation supplémentaire de l'enseignant telle que visée à l'article 36, alinéa deux

Le programme pour les enseignants pour la partie connaissances et réflexion comme conducteur débutant et la partie discussion de groupe visées à l'article 2, alinéa premier, 1<sup>o</sup>, doit comprendre au moins les éléments suivants :

1. la mission de l'enseignant :
  - 1.1. réfléchir sur le rôle, l'approche et l'attitude de l'enseignant ;
  - 1.2. réfléchir sur les leviers et les pièges possibles ;
  - 1.3. créer un climat positif dans lequel une discussion ouverte est possible ;
  - 1.4. encourager une participation active du conducteur débutant ;
  - 1.5. utiliser la dynamique de groupe pour stimuler et gérer l'interaction entre les participants ;
  - 1.6. adopter une attitude d'entraîneur ou de modérateur pour encourager la conduite sécuritaire ;
  - 1.7. fournir des leviers pour encourager une conduite sécuritaire ;
  - 1.8. faire face aux résistances et autres obstacles lors de la séance de mise à niveau ;
  - 1.9. tenir compte de la composition spécifique du groupe ;
  - 1.10. le style d'enseignement et la crédibilité de l'enseignant ;
2. tenir compte des méthodes et des cadres sous-jacents de la mission et de l'approche de l'enseignant :
  - 2.1. processus d'apprentissage pour parvenir à la reconnaissance des risques ;
  - 2.2. poser des questions « correctes » - processus de rétroaction ;
  - 2.3. adapter les questions aux profils des participants à la séance de mise à niveau ;
  - 2.4. la discussion motivante ;
  - 2.5. le cercle du changement de comportement (Prochaska et DiClemente) ;
  - 2.6. utiliser une dynamique de groupe ;
  - 2.7. la psychologie de la circulation : encourager les gens à réfléchir, à comprendre et à modifier leur comportement, la façon dont ils apprennent, la façon dont ils impliquent la connaissance en eux-mêmes ;
3. le contenu des exercices pratiques qui seront donnés sur le terrain d'entraînement.

Le scénario pour les enseignants de la partie connaissances et réflexion comme conducteur débutant et la partie discussion de groupe visée à l'article 2, alinéa premier, 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>, doit comprendre au moins les éléments suivants :

1. les objectifs ;
2. la méthode de travail ou la méthodique concrète utilisée ;
3. l'approche concrète ;
4. le timing ;
5. la vision sous-jacente, l'approche et les points d'attention du sujet.

Le programme pour les enseignants de la partie exercices pratiques sur le terrain d'entraînement, visée à l'article 2, alinéa premier, 2<sup>o</sup>, doit comprendre au moins les éléments suivants :

1. le contenu des exercices pratiques qui seront donnés sur le terrain d'entraînement ;
2. les objectifs des exercices pratiques ;
3. l'approche pratique des exercices pratiques ;
4. la logistique des exercices pratiques et le terrain ;
5. gérer les problèmes possibles lors de l'exécution des exercices pratiques ;
6. les contacts avec les participants lors des exercices pratiques ;
7. faire face aux résistances des participants et autres obstacles pendant les exercices pratiques ;
8. l'exécution pratique des exercices par l'enseignant lui-même ;
9. veiller à la sécurité sur le terrain.

Le scénario pour les enseignants pour la partie exercice de pratique sur le terrain d'entraînement visée à l'article 2, premier alinéa, 2<sup>o</sup>, comprend au moins les éléments suivants :

1. les objectifs ;
2. la méthode de travail ou la méthodique concrète utilisée ;
3. l'approche concrète ;
4. le timing ;
5. la vision sous-jacente, l'approche et les points d'attention du sujet.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement flamand du 28 septembre 2018 relatif à la séance de mise à niveau dans le cadre de la formation à la conduite catégorie B.

Bruxelles, le 28 septembre 2018

Le Ministre-Président du Gouvernement flamand,

Geert BOURGEOIS

Le Ministre flamand de la Mobilité, des Travaux publics, de la Périphérie flamande de Bruxelles, du  
Tourisme et du Bien-être des Animaux,

Ben WEYTS